

Les moteurs de la richesse d'un territoire

La richesse d'un territoire trouve sa source dans différentes composantes : elle peut par exemple provenir de la richesse dégagée par les établissements implantés sur le territoire, des salaires perçus par les habitants du territoire travaillant à l'extérieur ou encore des revenus de redistribution versés par l'État. Cette partie de l'étude vise à décrire les territoires non pas selon leur niveau de richesse mais selon les différentes composantes de celle-ci.

Les différentes composantes de la richesse d'un territoire

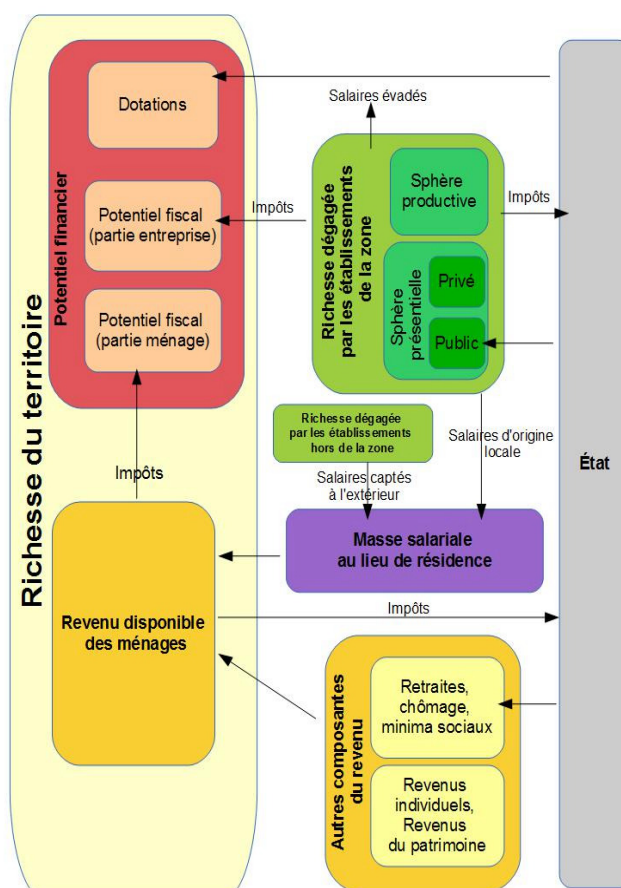
Si la richesse du territoire peut s'appréhender (figure 9) au travers du revenu disponible des ménages et du potentiel financier du secteur communal, elle trouve son origine dans de multiples éléments. Les revenus du travail des habitants du territoire représentent la source principale. Ceux-ci dépendent de l'activité des établissements. Il s'agit aussi bien des établissements implantés sur la zone (via les actifs qui résident et travaillent sur le territoire) que des établissements implantés hors de la zone (via les actifs résidant sur le territoire mais travaillant en dehors).

Outre les salaires et traitements, les ressources des ménages sont composées d'autres types de revenus (pensions et retraites, revenus individuels, revenus du patrimoine) ainsi que des transferts issus du système de redistribution comme les allocations chômage ou les prestations et minima sociaux.

Le potentiel financier du secteur communal est fondé d'une part sur la dotation forfaitaire de l'État aux communes et, d'autre part, sur les taxes appliquées aux revenus des ménages et à la richesse dégagée par les établissements implantés sur le territoire.

9 La richesse d'un territoire et ses multiples composantes

Représentation schématique des différentes composantes de la richesse d'un territoire



Encadré 2 : Quatre façons pour décrire les sources de la richesse du territoire

Les sources de la richesse du territoire sont envisagées en quatre ensembles, selon que cette richesse soit produite directement sur le territoire, perçue par les résidents, issue de la redistribution ou de la présence du secteur public. Pour appréhender chacun de ces quatre ensembles, quelques indicateurs synthétiques sont sélectionnés.

– L'analyse des **richesses produites** sur le territoire permet de caractériser de quelle manière la zone d'emploi est un territoire créateur et émetteur de richesse, aussi bien pour la zone elle-même que pour les territoires voisins. Trois indicateurs sont mobilisés pour décrire ces richesses produites :

le niveau de la **richesse dégagée** par les établissements implantés sur le territoire, qui permet d'apprécier le volume d'activité de la zone d'emploi ;

la **part de la sphère productive dans la richesse dégagée**, qui permet d'identifier le type d'activité (la production est-elle destinée uniquement aux résidents et aux touristes présents sur le territoire – sphère résidentielle – ou à l'ensemble des territoires – sphère productive – ?) ;

le **rapport des masses salariales sortantes** (actifs travaillant sur la zone mais résidant en dehors) aux masses salariales stables (actifs travaillant et résidant sur la zone) permet d'apprécier l'ampleur de l'évasion de revenus à destination des autres territoires.

– L'analyse des **richesses perçues** par les résidents du territoire permet de mettre en évidence à la fois le caractère résidentiel du territoire et son attractivité touristique. Trois indicateurs sont ici valorisés :

la **part des pensions et retraites dans le niveau de vie des ménages** résidant sur le territoire. Les seniors constituant une base importante de développement de l'économie résidentielle, cet indicateur permet d'apprécier la capacité à percevoir de la richesse en accueillant des retraités sur le territoire ;

la **part du tourisme dans la richesse dégagée** sur le territoire, qui permet d'appréhender la capacité du territoire à percevoir de la richesse en accueillant des touristes, moteur essentiel de la richesse sur certaines zones ;

le **rapport des masses salariales entrantes** (actifs résidant sur la zone mais travaillant en dehors) aux masses salariales stables (actifs travaillant et résidant sur la zone) permet d'apprécier l'ampleur de la captation de revenus en provenance de l'extérieur.

– L'analyse des **richesses redistribuées** sur le territoire permet de mettre en évidence l'importance du système redistributif dans la richesse des habitants du territoire. Deux indicateurs sont mobilisés :

la **part des allocations chômage dans le niveau de vie des ménages** résidant sur le territoire, qui permet d'apprécier la richesse redistribuée suite à un arrêt d'activité professionnelle des résidents de la zone ;

la **part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie des ménages** résidants sur le territoire, qui appréhende la richesse redistribuée via les mécanismes de solidarité nationale.

– L'analyse des **richesses publiques** versées aux résidents du territoire permet de caractériser le rôle du secteur public dans la création de richesse, sous le prisme de l'emploi public :

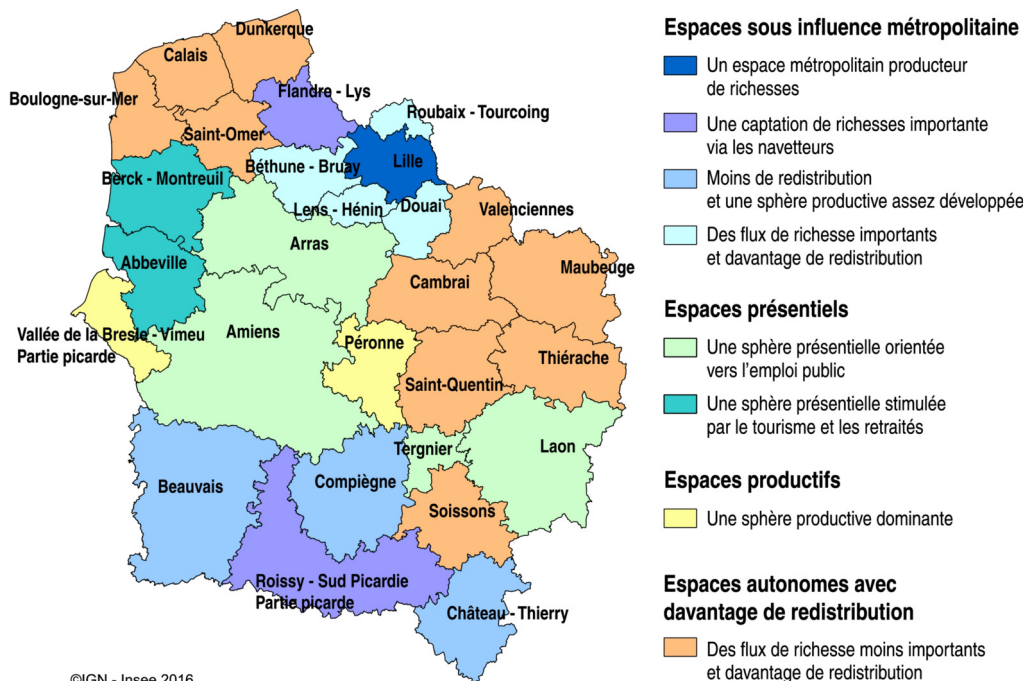
la **part du secteur public dans la masse salariale des actifs** travaillant sur le territoire, qui permet de quantifier l'influence de l'emploi public sur la richesse perçue par les actifs travaillant sur le territoire, qu'ils résident sur cette zone ou en dehors.

Quatre espaces selon les sources de la richesse

De manière à identifier des groupes de territoires relativement homogènes du point de vue des sources de la richesse, une typologie des 28 zones d'emploi régionales a été réalisée. Quatre espaces, présentant 8 profils distincts (figures 10 et 11), peuvent être décrits sur la base des blocs de richesse envisagés (encadré 2).

10 Huit profils de zones d'emploi où les sources de richesse sont analogues

Répartition des zones d'emploi selon les classes de la typologie



Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

11 Principales caractéristiques des huit classes de territoires

Description des axes de la typologie selon les types de richesse

Espaces	Sous influence métropolitaine				Présentiels		Productifs	Autonomes
	Profil A	Profil B	Profil C	Profil D	Profil E	Profil F	Profil G	Profil H
Nombre de zones d'emploi	1	3	2	4	4	2	2	10
Poids en terme de peuplement (en %)	13,3	8,7	8,5	22,2	13,2	2,9	1,9	29,3
Richesse dégagée	+	0	0	0	0	0	0	0
Part de la sphère productive dans la richesse dégagée	0	+	0	0	-	-	+	0
Part des masses salariales sortantes	+	0	0	+	0	0	0	-
Part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian	-	-	-	0	0	+	+	0
Part du tourisme dans la richesse dégagée	0	0	0	0	0	+	0	0
Part des masses salariales entrantes	0	0	+	+	0	0	0	-
Part des allocations chômage dans le niveau de vie médian	-	0	0	0	0	0	0	+
Part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian	0	-	-	+	0	0	0	+
Part du public dans la masse salariale au lieu de travail	0	0	0	0	+	0	-	0

Note de lecture : un signe « + » indique que la variable est surreprésentée pour les zones d'emploi du profil par rapport au profil moyen régional. Un signe « - » indique au contraire une sous-représentation. Par exemple, la part de la sphère productive dans la richesse dégagée est plus élevée qu'en moyenne pour les zones d'emploi des profils B et G mais plus faible qu'en moyenne pour les profils E et F. Un « 0 » indique que la variable n'est pas significativement différente de la moyenne régionale pour le profil en question.

Source : Insee, Filosofi 2012, DADS 2012, FEE 2012, recensement de la population 2012.

Des espaces sous influence métropolitaine

Un territoire métropolitain producteur de richesse (profil A) : la zone d'emploi de Lille

La zone d'emploi de Lille, métropole d'envergure nationale, est atypique de par son niveau de production de richesse : elle concentre à elle-seule près de 20,7 % de la richesse dégagée par les établissements implantés dans la région. En outre, une part significative de cette richesse est transférée vers les autres zones d'emploi via les navetteurs travaillant sur la zone de Lille mais résidant à l'extérieur. Ainsi, pour 100 euros de masses salariales des actifs qui résident et travaillent sur la zone d'emploi de Lille, il y a aussi près de 75 euros qui sont transférés vers l'extérieur. À titre de comparaison pour les zones d'emploi d'Amiens ou de Dunkerque, pour 100 euros de masses salariales des actifs qui résident et travaillent sur la zone, moins de 30 euros sont transférés vers l'extérieur

Concernant les richesses perçues sur le territoire, la part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian est la plus faible observée parmi les 28 zones d'emploi régionales. Symétriquement, la part des salaires et traitements est la plus élevée après la zone d'emploi de Roissy - Sud Picardie.

Moins de redistribution et une sphère productive assez développée (profil B) : les zones d'emploi de Compiègne, Beauvais et Château-Thierry

Du point de vue des richesses produites sur le territoire, via les établissements implantés, les zones d'emploi de cette classe sont caractérisées par un plus fort développement de la sphère productive, même si celle-ci reste moins présente que sur les deux zones de Péronne et de la Vallée de la Bresle. La part de la sphère productive dans la richesse produite atteint près de 58 % sur la zone d'emploi de Compiègne.

Concernant les richesses perçues par les habitants du territoire, la part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian, proche de 25 %, est plus faible qu'en moyenne.

Du point de vue de la redistribution des richesses sur les territoires, la part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian est bien plus faible qu'en moyenne : elle est inférieure à 6 % sur ces trois territoires.

Une captation de richesse importante via les navetteurs (profil C) : les zones d'emploi de Flandre-Lys et de Roissy - Sud Picardie

Concernant les richesses perçues par les habitants du territoire, la proportion de masses salariales captées depuis l'extérieur du territoire est de loin la plus élevée sur ces deux zones. Par exemple, sur la zone de Roissy - Sud Picardie, le rapport des masses salariales entrantes aux masses salariales stables est de 143 % : pour 100 euros de masses salariales des actifs qui résident et travaillent dans cette zone, la masse salariale au lieu de résidence est augmentée de 143 euros grâce aux navetteurs travaillant à l'extérieur de la zone, elle n'est augmentée que de 40 euros pour le cas des zones d'emploi de Lille ou Valenciennes. En outre, avec moins de 25 %, la part des pensions et retraites dans le niveau de vie médian est parmi les plus faibles.

Du point de vue de la redistribution des richesses sur les territoires, la part des prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian, proche de 5 %, est parmi les plus faibles.

Des flux de richesse importants et davantage de redistribution (profil D) : les zones d'emploi de Roubaix - Tourcoing, Béthune - Bruay, Lens - Hénin et Douai

Les flux de masses salariales sont très importants depuis et vers ces zones. Le rapport des masses salariales sortantes aux masses salariales stables (actifs qui résident et travaillent sur le même territoire) y est en effet parmi les plus élevés : il atteint par exemple 73 % sur la zone de Lens - Hénin. Cela signifie que pour 100 euros de masses salariales des actifs qui résident et travaillent dans cette zone, près de 73 euros sont transférés vers l'extérieur via les navetteurs résidant à l'extérieur de la zone.

De la même manière, concernant les richesses perçues par les habitants du territoire, la proportion de masses salariales captées à l'extérieur du territoire est très élevée, parmi les plus importantes. Par exemple, sur la zone de Douai, le rapport des masses salariales entrantes aux masses salariales stables est de 108 %. Cela signifie que pour 100 euros de masses salariales des actifs qui résident et travaillent dans cette zone, la masse salariale au lieu de résidence est augmentée de 108 euros grâce aux navetteurs travaillant à l'extérieur de la zone (contre 143 euros pour Roissy - Sud Picardie ou 40 euros pour Valenciennes).

Du point de vue des richesses redistribuées, ces quatre zones se distinguent nettement par la proportion de prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian, qui est systématiquement supérieure à la moyenne. Cette proportion varie de 7,6 % pour la zone d'emploi de Béthune - Bruay à plus de 10 % pour celle de Lens - Hénin, où elle est maximale. Cette situation particulière s'explique en partie par le contexte socio-économique nettement dégradé depuis quelques décennies sur ce territoire particulièrement touché par la désindustrialisation et sa difficile reconversion : le chômage y est très présent, l'activité y est faible, en particulier l'activité des femmes, les niveaux de formation y sont plus faibles qu'ailleurs.

Des espaces présentiels

Une sphère présentielle orientée vers l'emploi public (profil E) : les zones d'emploi d'Amiens, Arras, Laon et Tergnier

La première caractéristique des territoires de cette classe concerne le type de richesse produite : la sphère présentielle est nettement plus présente qu'ailleurs. Cette dernière représente par exemple 60 % de la richesse dégagée par les établissements de la zone d'emploi d'Arras et même 65 % sur celle de Laon.

Ce fort développement de la sphère présentielle repose largement sur les richesses issues de l'emploi public : la part de cet emploi public dans la masse salariale créée est en effet maximale sur ces quatre territoires. Cette proportion varie de 35 % pour la zone d'emploi d'Amiens à 44 % pour celle de Laon, quand les zones d'emploi des autres classes oscillent entre 16 % et 31 %.

Une sphère présentielle stimulée par le tourisme et les retraités (profil F) : les zones d'emploi de Berck - Montreuil et d'Abbeville

Comme pour le profil précédent, la sphère présentielle est particulièrement développée sur ces deux territoires : elle représente près de 65 % de la richesse dégagée par ces territoires, contre 53 % pour l'ensemble de la région Hauts-de-France. Cette importance de la sphère présentielle correspond à une orientation plus résidentielle dans la création de richesse. Elle est en particulier stimulée par deux éléments : le tourisme et les retraités.

La part du tourisme dans la richesse dégagée est en effet très élevée sur ces territoires : elle atteint respectivement 5,7 % et 9,0 % sur les zones d'emploi d'Abbeville et de Berck - Montreuil alors qu'elle est inférieure à 4 % pour toutes les zones régionales. De la même manière, la part des retraites et pensions dans le niveau de vie médian est surreprésentée sur ces territoires : elle représente près d'un tiers du niveau de vie médian alors qu'elle ne représente que le quart du niveau de vie en moyenne au sein de la région.

Des espaces productifs

Une sphère productive dominante (profil G) : les zones d'emploi de Vallée de la Bresle - Vimeu et Péronne

Du point de vue des richesses produites, la part de la sphère productive dans la richesse dégagée est maximale sur ces deux territoires : respectivement 64 % et 68 % pour les zones de Vallée de la Bresle - Vimeu et Péronne contre 47 % pour la région Hauts-de-France.

Concernant les richesses perçues par les résidents, la part des pensions et retraites est également importante : elle atteint 28,4 % sur la zone d'emploi de Péronne et 33 % sur celle de Vallée de la Bresle - Vimeu, soit la valeur la plus élevée parmi les 28 zones d'emploi régionales.

En opposition au fort développement de la sphère productive, ces deux territoires se distinguent par la faiblesse relative de l'emploi public. En effet, avec moins de 20 %, la part de l'emploi public dans la masse salariale au lieu de travail est parmi les plus faibles des zones d'emploi régionales.

Des espaces autonomes avec davantage de redistribution

Des flux de richesse moins importants et davantage de redistribution (profil H) : les zones d'emploi de Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer, Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Thiérache, Saint-Quentin et Soissons

Les zones d'emploi relevant de ce profil sont globalement caractérisées par une moindre évacuation de richesse vers l'extérieur et une moindre captation de richesse à l'extérieur. La part de la masse salariale versée par les établissements implantés sur ces territoires qui est transférée vers les autres zones par le biais des navetteurs est particulièrement faible sur celles de Maubeuge, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque. De la même manière, la proportion de masses salariales captées à l'extérieur du territoire est plus faible qu'en moyenne : les salaires des actifs qui résident sur ces territoires sont plus souvent d'origine locale (c'est-à-dire perçus par des établissements implantés sur la zone). Le rapport des masses salariales entrantes aux masses salariales stables est particulièrement faible sur les zones de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Valenciennes et Maubeuge. Par exemple, pour cette dernière, le rapport des masses salariales entrantes aux masses salariales stables est de 40 %. Cela signifie que pour 100 euros de masses salariales des actifs qui résident et travaillent dans cette zone, la masse salariale au lieu de résidence est augmentée de seulement 40 euros grâce aux navetteurs travaillant à l'extérieur de la zone. Même si les flux de salaires ne sont pas négligeables, ces territoires apparaissent nettement plus « autonomes » que les autres.

Du point de vue de la redistribution des richesses sur les territoires, les parts d'allocations chômage et de prestations et minima sociaux dans le niveau de vie médian sont parmi les plus importantes. Ces richesses redistribuées représentent plus de 12 % du niveau de vie médian des ménages pour les zones d'emploi de Boulogne-sur-Mer, Thiérache, Maubeuge, Valenciennes et Calais contre 10,7 % pour l'ensemble de la région et 8,2 % à l'échelle nationale.

Enfin, si les territoires appartenant à ce profil sont nettement moins orientés vers la sphère productive que les zones de Péronne et de la vallée de la Bresle - Vimeu, les activités industrielles restent toutefois bien plus présentes sur les zones d'emploi de Saint-Omer, Thiérache, Dunkerque et Valenciennes : la sphère présentielle y représente de 48 % à 58 % de la richesse produite contre 47 % pour l'ensemble de la région.